

m'entendant dire qu'aucun pays n'est maître de la situation mondiale en ce moment, et que cette situation influe plus ou moins sur les affaires intérieures de chaque pays. Cependant, je n'ai pas l'intention d'insister sur ce point pour le moment.

Ainsi, jeudi, le ministre des Finances (M. Abbott) présenterait les mesures d'urgence qu'il a déjà annoncées afin d'aider à remédier à la pénurie de dollars américains. On les discuterait toute la journée.

Il y a deux autres mesures dont il faudrait s'occuper sans trop tarder parce qu'elles prendraient autrement fin le 31 du courant. Dans un cas il faudra présenter une adresse afin d'obtenir la prorogation provisoire de la loi de 1947 sur les pouvoirs transitoires et, dans l'autre, il s'agit de la loi de 1947 sur les produits agricoles. Ces deux mesures prendront fin le 31 décembre à moins que la Chambre ne consente à les maintenir en vigueur pendant une période dont elle déterminera la durée au cours de la discussion. Nous désirons saisir la Chambre de ces mesures vendredi, afin que les honorables députés connaissent alors le programme entier des mesures législatives que nous avons l'intention de présenter d'ici la fin de l'année.

Les honorables députés désirent sans doute passer les fêtes de Noël dans leurs foyers et dans leurs circonscriptions. Or, afin de permettre à la Chambre d'avancer son travail le plus possible d'ici la Noël, j'ai l'intention de demander la permission de présenter une motion portant que la Chambre siège les mercredi et vendredi soirs à compter de la semaine prochaine jusqu'à la fin de l'année. Je crois aussi que nous devrions siéger le vendredi soir jusqu'à la fin du mois. On vient de me rappeler que c'est aujourd'hui vendredi. Nous ne siégerons pas ce soir. Ce que je viens de dire s'applique à vendredi prochain et aux vendredis suivants. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant au sujet du mode de procédure proposé.

Comme je l'ai indiqué, j'ai donné au greffier l'avis suivant qui paraîtra lundi au *Feuilleton*.

Que le débat sur l'Adresse en réponse au discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement soit le premier article à l'ordre du jour du lundi 8 décembre prochain, et que cet article soit suivi des avis de motions et des ordres inscrits au nom du Gouvernement, nonobstant toute disposition contenue dans l'article 15.

Si l'on ne s'y oppose pas, je propose cette motion dès maintenant; libre aux honorables députés de poser, s'ils le désirent, des questions sur la procédure ainsi proposée.

[Le très hon. Mackenzie King.]

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je ne saisis pas tout le sens du projet de résolution que le premier ministre vient de présenter. Je déduis cependant de ses observations antérieures que la discussion de questions d'intérêt public,—que beaucoup de gens considèrent du droit du Parlement d'étudier,—devrait être reportée à plus tard après un débat d'un jour, afin de nous permettre de passer à d'autres mesures législatives.

Le premier ministre nous a dit que le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. St-Laurent) s'était entretenu au moins avec certains chefs de parti au sujet des mesures à prendre pour expédier le travail de la présente session. C'est exact. On a d'abord proposé de limiter le débat sur le discours du trône aux seuls discours des motionnaires de l'Adresse.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour le moment.

M. BRACKEN: On a ensuite proposé de consacrer la soirée de lundi à ce débat. Cependant, si la Chambre se rend à cette proposition, seuls les trois chefs des partis qui siègent de ce côté-ci, le premier ministre et quelques honorables vis-à-vis seront invités à participer au débat, qui sera ensuite remis à une séance ultérieure, afin que la Chambre puisse passer à ce que le premier ministre vient d'appeler des questions urgentes d'intérêt public.

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que tous les honorables députés tiennent à expédier nos travaux dans toute la mesure du possible, mais il est tout de même certains droits dont il faut tenir compte. Nous ne nous écartons habituellement de la procédure normale qu'en cas de nécessité pressante ou de circonstances spéciales. Nous ne croyons donc pas que le débat doive se limiter à une seule journée. Nous sommes d'avis que le Gouvernement a mis six mois à se décider à agir rapidement.

On nous dit que les mesures dont nous sommes saisis sont de nature urgente. On reconnaîtra que les questions auxquelles elles on trait sont effectivement urgentes, mais j'ose affirmer que les mesures mêmes ne le sont guères. De quelles mesures, en effet, le premier ministre a-t-il parlé? Il s'agit des accords de Genève et des propositions du ministre des Finances (M. Abbott), tendant à conférer à un ministre de la Couronne le pouvoir absolu de restreindre des importations, d'imposer des embargos et ainsi de suite. Il y a ensuite deux mesures qui expireront à la fin du mois, simplement parce que nous nous sommes réunis cet automne, alors qu'au-